

UNIVERSITE DE MONCTON

SENAT ACADEMIQUE

Réunion du 9 novembre 1983

9 h Salon du Chancelier Edifice Taillon

Centre universitaire de Moncton

PRESENTS

Gilbert Finn, président
 Mehdi Attia
 Lorraine Bourque
 Armand Caron
 Normand Carrier
 Denis Cormier
 Georgette Durand
 Léandre Desjardins
 René Didier
 Jeannette Doucet
 Georges François
 Jeanne d'Arc Gaudet
 Réal Gauthier
 Frédéric Grognier
 Clarence Jeffrey
 Gilberte Couturier-LeBlanc
 Léonard LeBlanc
 Albert Lévesque

PRESENTS

James Lockyer
 Gary Long
 Louis Malenfant
 Brian Newbold
 Ward O'Neill
 Gilles Paulin
 Ronald Pettigrew
 Marielle Préfontaine
 Jean-Guy Rioux
 Cyrille Simard
 Gilmen Smyth
 Noyan Turkkan
 Jean-Guy Vienneau
 Yves Volpé
 Francis Weil
 Médard Collette, invité
 Viateur Viel, invité
 Gilles Long, secrétaire

EXCUSEES: Thérèse Finn-McGraw, Velma Wade

TABLE DES MATIERES

	Page
1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE PAR LE PRESIDENT	3
2. CORRESPONDANCE	3
3. ORDRE DU JOUR	3
4. ADOPTION DU PROCES-VERBAL SAC-830825	4
5. AFFAIRES DECOULANT DU PROCES-VERBAL	
5.1 Sous-comité, formation générale.....	4
5.2 Comité, qualités personnelles et habiletés sociales.....	4
6. RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES	
6.1 Etude du Document 01.....	5
6.1.1 Centre universitaire de Shippagan.....	5
6.1.2 Centre universitaire Saint-Louis-Maillet: Certificat en informatique	6
6.1.3 Administration.....	6
6.1.4 Arts.....	7
6.1.5 Droit.....	7

6.2	Etude du Document 01A.....	8
6.2.1	Education.....	8
6.2.2	Sciences et génie.....	9
6.2.3	Autre (Cours à double sigle)	9
7.	REGLEMENTS UNIVERSITAIRES: MODIFICATIONS	
7.1	Règlement 2.3: Baccalauréat avec spécialisation.....	10
7.2	Nouveau règlement: équivalences pour les cours surannés.....	10
7.3	Règlement 5: étudiants non francophones.....	10
8.	REGLEMENTS UNIVERSITAIRES: 2E CYCLE	11
9.	CALENDRIERS UNIVERSITAIRES 84-85 ET 85-86	12
10.	CHAIRE D'ETUDES COOPERATIVES	12
11.	NOMINATIONS	
11.1	Conseil des études supérieures	13
11.2	Un(e) étudiant(e) de 2e cycle	13
11.3	Conseil de recherche	13
12.	PROGRAMMES EXISTANTS	13
13.	STRUCTURES ACADEMIQUES	13
14.	AUTRE	14
15.	PROCHAINE REUNION	14
16.	CLOTURE	14
	ANNEXES.....	15

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE PAR LE PRESIDENT

M. le Président appelle l'assemblée à l'ordre à 9 h 10.

Il salue de façon toute spéciale deux nouveaux membres: Cyrille Simard (CUSLM) et Gilles Paulin (CUS).

2. CORRESPONDANCE

2.1 Lettre de Clarence Jeffrey (1983-10-24) relative au budget des subventions de recherche attribué par l'Université au Conseil de recherche en 1983-84.

2.2 Lettre de Réal Gauthier (1983-11-02) dans laquelle il indique que sa démission comme membre du Sénat entrera en vigueur le 16 novembre 1983.

RESOLUTION 01-SAC-831109

Il est proposé par Mehdi Attia et appuyé par Léonard LeBlanc

"Que le Sénat accepte la démission en date du 16 novembre 1983 de M. Réal Gauthier."

Vote unanime ADOPTE.

M. le Président remercie M. Gauthier pour son travail à titre de sénateur.

3. ORDRE DU JOUR

M. le Secrétaire fait lecture du premier paragraphe d'une lettre de Mehdi Attia (1983-10-25) dans laquelle il demande d'ajouter à l'ordre du jour "la non-réadmission d'étudiant(e)s". M. le Secrétaire précise que la lettre de M. Attia contient également une proposition qu'il serait prématurée de lire avant de savoir si le point est inscrit ou non à l'ordre du jour.

M. le Président s'objecte à ce que la question soulevée ci-devant soit portée à l'ordre du jour. Selon lui, elle ne relève pas du Sénat. Elle a été traitée par les instances appropriées; tous les recours ont été épuisés. Le Comité supérieur des admissions détient l'autorité finale en ce domaine. Aucun recours n'est possible, ni au Sénat, ni au Conseil des gouverneurs. S'appuyant sur le jugement rendu par le juge Meldrum, toutes les procédures suivies par l'Université dans cette affaire étaient conformes à la loi.

M. Attia demande au Président de céder sa place étant donné que, selon lui, il est en conflit d'intérêt. Ce que M. le Président refuse de faire.

M. Attia en appelle de la décision du Président de ne pas vouloir porter la rubrique "non-réadmission d'étudiants(e)s" à l'ordre du jour.

RESOLUTION 02-SAC-831109

Il est proposé par Mehdi Attia et appuyé par Georges François

"Que le Sénat se prononce sur la recevabilité de la question à l'ordre du jour et qu'on procède par vote secret."

Puisqu'il s'agit d'inscrire un point non prévu à l'ordre du jour, la proposition doit recueillir les deux-tiers des votes, soit 22.

Scrutateurs: Gary Long
Ronald Pettigrew

Dépouillement du scrutin:

OUI 17 NON 14 ABSTENTIONS 2 REJETE.

Un membre demande si une politique du droit de grâce existe à l'Université. M. le Président répond qu'à sa connaissance cela n'existe pas. Il promet toutefois de s'informer.

L'on procède avec l'ordre du jour sans ajout à la rubrique "Autre".

4. **ADOPTION DU PROCES-VERBAL SAC-830825**

RESOLUTION 03-SAC-831109

Il est proposé par Armand Caron et appuyé par Denis Cormier

"Que le procès-verbal SAC-830825 soit adopté."

En faveur 31 Abstention 1 ADOPTE.

Un membre se demande comment il se fait que les recommandations du Comité qui a entendu les cas des étudiants non réadmis suite à l'occupation de Taillon n'ont pas été incluses dans le rapport du Comité supérieur des admissions.

En réponse, le Président du Comité précise que son rapport a toujours respecté le caractère confidentiel des dossiers des étudiants. Il n'y a jamais eu d'annexe détaillée sur quelque sujet que ce soit. L'on se contente de donner un résumé des cas tout en se gardant de révéler les noms des étudiants en cause. En cela, le rapport de cette année ne diffère pas de celui des années précédentes.

5. **AFFAIRES DECOULANT DU PROCES-VERBAL**

5.1 Sous-comité, formation générale

Le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche propose la composition suivante:

Georges François, président
Gilles G. Nadeau, professeur (Sciences de l'éducation)
Michel Massiera, vice-doyen (Sciences et génie)
Colette Martin, professeur (Nutrition et études familiales)
Marie-Elisa Ferran, professeur (CUSLM)
Léopold Laplante, adjoint au Vice-recteur (secrétaire)
Etudiant(e): à être nommé(e) par la FEUM

5.2 Comité, qualités personnelles et habiletés sociales

Louis Malenfant, président
Gilles A. Nadeau, directeur (Services aux étudiants)
Gilberte LeBlanc, professeur (Sciences et génie)
Pierre Foucher, professeur (Droit)
Jean-Yves Daigle, professeur (CUS)
Etudiant(e): à être nommé(e) par la FEUM

RESOLUTION 04-SAC-831109

Il est proposé par Marielle Préfontaine et appuyé par Jean-Guy Rioux

"Que le rapport du Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche tel que contenu en 5.1 et 5.2 soit adopté."

En faveur 31 Abstention 1 ADOPTE.

6. RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES

RESOLUTION 05-SAC-831109

Il est proposé par Marielle Préfontaine et appuyé par Frédéric Grogner

"Qu'on présente le rapport du Comité conjoint avant celui du Comité des programmes."

Vote unanime ADOPTE.

Le Secrétaire fait lecture du rapport du Comité conjoint de la planification.

RESOLUTION 06-SAC-831109

Il est proposé par Léonard LeBlanc et appuyé par Frédéric Grogner

"Que le rapport du Comité conjoint soit reçu."

Vote unanime ADOPTE.

La discussion s'engage sur les maîtrises en éducation physique. Le Comité conjoint ne les recommande pas parce qu'elles n'étaient pas cotées "prioritaires" dans le plan quinquennal. Selon le Doyen de la Faculté des sciences de l'éducation, il s'agit beaucoup plus de nouvelles mentions que de nouveaux programmes.

D'après le Président, les membres du Comité conjoint sont inquiets. Ils souhaitent qu'on prenne un temps d'arrêt pour réfléchir au cours des prochains mois sur la situation des programmes existants avant de procéder A la création de nouveaux programmes.

RESOLUTION 07-SAC-831109

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Léonard LeBlanc

"Que le Sénat adopte le rapport du Comité conjoint de la planification."

En faveur 27 Contre 1 Abstentions 4 ADOPTE.

Il est de ce fait convenu de ne considérer dans le rapport du Comité des programmes que les changements majeurs et mineurs de programmes; l'étude des nouveaux programmes devant se faire une fois que l'établissement des priorités parmi les programmes existants aura été arrêté par le Sénat.

6.1 Etude du Document 01

6.1.1 Centre universitaire de Shippagan

Correction, page 4:

AD 2211 devrait se lire Principes de management II

RESOLUTION 08-SAC-831109

Il est proposé par Léonard LeBlanc et appuyé par Armand Caron

"Que les rubriques 1.1 et 1.2 du Document 01 soient adoptées, compte tenu de la correction ci-devant."

En faveur 31 Abstention 1 ADOPTE.

6.1.2 Centre universitaire Saint-Louis-Maillet - Certificat en informatique

Ce programme s'adresse aux étudiants à temps partiel de tout le réseau.

Corrections:

- IN 2203, IN 2213, IN 2223: ces cours ne figurent plus au programme de baccalauréat; ils devront également être remplacés ici;
- Enlever le dernier paragraphe de la page 8;
- Au premier paragraphe de la Note, placer un point après "clientèles" et rayer le texte entre parenthèses;
- Enlever le cours "ED 4410 ou ED 5413" dans la liste des cours à option.

Le Certificat s'adresse tout d'abord aux personnes qui travaillent dans le domaine de l'informatique et non pas aux enseignants. Un membre mentionne que la Faculté des sciences de l'éducation devrait créer un cours de didactique de l'informatique.

PROPOSITION

Il est proposé par Lorraine Bourque et appuyé par Adrien Bérubé

"Ajouter GO 3001, GO 3002 et ED 6227 à la liste des cours à option."

Il est suggéré que cette proposition soit référée au CPR qui tiendra également compte de toutes les autres suggestions faites.

Le proposeur et le secondeur acceptent de retirer leur proposition.

RESOLUTION 09-SAC-831109

Il est proposé par Léonard LeBlanc et appuyé par Gary Long

"Que le Certificat en informatique soit adopté tel que modifié; qu'il soit réservé à l'Education permanente."

En faveur 27 Contre 1 Abstentions 5 ADOPTE.

6.1.3 Administration

RESOLUTION 10-SAC-831109

Il est proposé par Léonard LeBlanc et appuyé par René Didier

"Que les rubriques 3.1 et 3.2 du Document 01 soient adoptées."

AMENDEMENT

RESOLUTION 11-SAC-831109

Il est proposé par René Didier et appuyé par Marielle Préfontaine

"Qu'à l'article 3.22, "Qu'aucune nouvelle inscription au BSA ne soit acceptée à compter du 1er janvier 1984. Ledit BSA sera aboli le 30 juin 1986", soit ajouté sous réserve de l'application du règlement universitaire 16.4.2."

En faveur 32 Abstention 1 ADOPTE.

VOTE SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE (RESOLUTION 10):

Vote unanime ADOPTE.

Un membre félicite les responsables de la Faculté d'administration pour avoir indiqué "cours à option, autre sigle que AD, CO, FI" dans la première année du programme. La Faculté s'oriente bien vers les cours de formation générale.

6.1.4 Arts

RESOLUTION 12-SAC-831109

Il est proposé par Léonard LeBlanc et appuyé par Lorraine Bourque

"Que le Certificat de formation complémentaire en français langue seconde soit créé (4.1 du Document 01)."

En faveur 32 Abstention 1 ADOPTE.

RESOLUTION 13-SAC-831109

Il est proposé par Yves Volpé et appuyé par Normand Carrier

"Que la restriction "réservé à l'Education permanente" soit enlevée du Certificat en informatique (Résolution 09)."

En faveur 18 Abstentions 9 ADOPTE.

En réponse à une question d'un membre, le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche fait remarquer que la liste des cours à option B a été soumise au CPR.

RESOLUTION 14-SAC-831109

Il est proposé par Léonard LeBlanc et appuyé par René Didier

"Que le cours FL 4110 soit créé (4.11 du Document 01)."

Vote unanime ADOPTE.

RESOLUTION 15-SAC-831109

Il est proposé par Léonard LeBlanc et appuyé par Marielle Préfontaine

"Que le programme de Maîtrise en français (4.2 du Document 01) soit adopté."

En faveur 25 Abstentions 2 ADOPTE.

6.1.5 Droit

Correction au paragraphe e):

e) L'étudiant dont la note est F qui n'est pas satisfait de la révision peut demander une deuxième révision. Celui qui n'a pas maintenu une moyenne pondérée de 2.0 peut demander une deuxième révision pour les seuls cours où il a obtenu une note inférieure à C. Cette deuxième révision est faite par un comité de deux personnes désignées par le doyen et qui lui fait rapport.

RESOLUTION 16-SAC-831109

Il est proposé par Léonard LeBlanc et appuyé par Marielle Préfontaine

"Que les amendements proposés aux règlements de l'Ecole (5.1 du Document 01) soient adoptés tels que modifiés."

Vote unanime ADOPTE. ,

6.2 Document 01A

6.2.1 Education

RESOLUTION 17-SAC-831109

Il est proposé par Léonard LeBlanc et appuyé par Marielle Préfontaine

"Que le Certificat de formation complémentaire en enseignement élémentaire (6.1 du Document 01A) soit créé."

En faveur 26 Abstention 1 ADOPTE.

En suspens: étude du Baccalauréat en gestion des services administratifs (6.2 du Document 1A).

RESOLUTION 18-SAC-831109

Il est proposé par Louis Malenfant et appuyé par Marielle Préfontaine

"Que les nouveaux cours décrits en 6.23 du Document 1A soient adoptés à condition d'identifier les cours qui doivent être abolis."

En faveur 26 Abstention 1 ADOPTE.

RESOLUTION 19-SAC-831109

Il est proposé par Léonard LeBlanc et appuyé par Gilberte Couturier-LeBlanc

"Que les nouveaux cours de maîtrise tels que décrits en 6.3 du Document 1A soient adoptés."

Vote unanime ADOPTE.

RESOLUTION 20-SAC-831109

Il est proposé par Léonard LeBlanc et appuyé par René Didier

"Que les modifications apportées aux maîtrises en éducation en 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11 du Document 1A soient adoptées."

En faveur 20 Contre 1 Abstentions 6 ADOPTE.

Un membre soutient que les maîtrises en éducation devraient compter un plus grand pourcentage de cours permettant à l'étudiant de parfaire ses connaissances dans la discipline qu'il enseigne.

En réponse, le Doyen de la Faculté des sciences de l'éducation précise qu'il est important de faire la distinction entre la formation continue et la MEd. Si les enseignants du secteur public qui dispensent des cours de sciences et de mathématiques n'ont pas toute la formation désirée, il faut y pallier par le biais de la formation continue et non pas par la MEd.

RESOLUTION 21-SAC-831109

Il est proposé par Léonard LeBlanc et appuyé par Louis Malenfant

"Que le Certificat de formation complémentaire en sciences commerciales (6.12 du Document 1A) soit créé à condition que l'actuel "Certificat d'enseignement des sciences commerciales" soit aboli."

Vote unanime ADOPTE.

RESOLUTION 22-SAC-831109

Il est proposé par Léonard LeBlanc et appuyé par Gilberte Couturier-LeBlanc

"Que les modifications apportées au BEd (commerce) (6.13 du Document 01A) soient adoptées."

Vote unanime ADOPTE.

En suspens: étude de la MAEd(EP) et de la MEP (6.14 du Document 1A)

En suspens: étude de la Maîtrise ès arts (études acadiennes) (7.1 du Document 1A)

6.2.2 Sciences et génie

RESOLUTION 23-SAC-831109

Il est proposé par Léonard LeBlanc et appuyé par Ronald Pettigrew

"Que les articles 8.1, 8.2 et 8.3 du Document 1A soient adoptés."

Corrections 8.2 (BIA):

Soustraire IN 2233 de la liste des cours à option

Un membre se demande comment il se fait que le cours IN 3313 se retrouve au niveau de la 2e année. M. Weil verra à s'informer.

AMENDEMENT

RESOLUTION 24-SAC-831109

Il est proposé par Marielle Préfontaine et appuyé par Georges François

"Que le cours "L'ordinateur et la société" ne porte pas de sigle avant de décider quelle faculté l'offrira."

En faveur 21 Contre 1 Abstentions 5 ADOPTE.

VOTE SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE (RESOLUTION 23):

En faveur 24 Abstentions 3 ADOPTE.

En suspens: étude de la Maîtrise en service social (9.1 du Document 01A)

6.2.3 Autre (10.1 - Cours à double sigle)

RESOLUTION 25-SAC-831109

Il est proposé par Léonard LeBlanc et appuyé par Marielle Préfontaine

"Lorsqu'un étudiant a fait l'UN, il ne lui est pas permis de faire l'AUTRE."

En faveur 24

Abstentions 3

ADOPTE.

Exemple: celui qui a fait ED 4310 ne peut faire ED 6226, et vice versa.

Un membre demande que le Comité des programmes inclut dans son rapport le résultat du vote lorsqu'on procède à l'étude de nouveaux programmes. Ce qui sera fait dorénavant.

7. REGLEMENTS UNIVERSITAIRES: MODIFICATIONS

(Document 02)

7.1 Règlement 2.3: Baccalauréat avec spécialisation

RESOLUTION 26-SAC-831109

Il est proposé par Léonard LeBlanc et appuyé par Brian Newbold

"Que le nouveau règlement 2.3 soit adopté."

Vote unanime ADOPTE.

7.2 Nouveau règlement: Equivalences pour les cours surannés

RESOLUTION 27-SAC-831109

Il est proposé par Léonard LeBlanc et appuyé par Clarence Jeffrey

"Que le règlement soit adopté."

Vote unanime ADOPTE.

7.3 Règlement 5: Etudiants non francophones

Correction: 5.2.2, Remplacer "dans une institution anglaise" par s'adressant à des étudiants non francophones

RESOLUTION 28-SAC-831109

Il est proposé par Léonard LeBlanc et appuyé par Georges François

"Que le règlement 5.2 soit adopté tel que modifié."

Plusieurs membres émettent des réserves quant à la pertinence d'un tel règlement. Quel en est l'objectif? S'adresse-t-il uniquement aux étudiants réguliers? Quelle est la logique d'un tel règlement dans une institution de langue française?

En substance, il semble que les difficultés se rencontrent surtout au niveau de la langue de rédaction de la thèse.

En faveur 9

Contre 11

Abstentions 9

REJETE.

RESOLUTION 29-SAC-831109

Il est proposé par Brian Newbold et appuyé par Léonard LeBlanc

"Que la question de la langue de rédaction d'une thèse à l'Université de Moncton soit référée au Conseil des études supérieures pour étude et que ledit Conseil fasse sa recommandation lors de la prochaine réunion du Sénat."

En faveur 27

Contre 1

Abstention 1

ADOPTE.

8. REGLEMENTS UNIVERSITAIRES: 2E CYCLE

(Document 03)

Corrections:

- 6.1 Ce choix doit être approuvé par le directeur du département (ou de l'école) intéressé(e) ainsi que par le doyen/directeur de la faculté/école intéressée qui en informe...
- 11.4 ...présentées en cinq(5) copies, la 5e copie allant au département...
- 11.5 enlever "qui dépose sa thèse"
- 11.6 à être réétudié par le Conseil des études supérieures. Il faudrait s'assurer que toute utilisation d'une thèse assure une reconnaissance appropriée à l'auteur.

Quant au dépôt des thèses courantes et futures dans les Centres du Nord, M. le Président suggère de régler cette question au niveau de la Direction générale.

RESOLUTION 30-SAC-831109

Il est proposé par Clarence Jeffrey et appuyé par Marielle Préfontaine

"Que les règlements universitaires (2e cycle) soient adoptés tels que modifiés."

La discussion se porte ensuite sur la pertinence de la moyenne cumulative de 2.5 (article 1.2).

RESOLUTION 31-SAC-831109

Après discussion, il est proposé par Marielle Préfontaine et appuyé par Adrien Bérubé

"Que la moyenne de 2.5, comme moyenne cumulative pour être admis à un programme du 2e cycle, soit maintenue telle que proposée à l'article 2.1."

En faveur 23 Contre 4 Abstentions 2 ADOPTE.

AMENDEMENT

RESOLUTION 32-SAC-831109

Il est proposé par Brian Newbold et appuyé par Francis Weil

"9.1: Le jury est normalement composé d'au moins quatre(4) membres..."

En faveur 8 Contre 14 Abstentions 8 REJETE.

Maîtrise sans mémoire: un doyen trouve déplorable qu'un étudiant puisse se rendre à la fin de ses études de baccalauréat et de maîtrise sans avoir à rédiger un mémoire.

VOTE SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE (RESOLUTION 30):

Vote unanime ADOPTE.

9. CALENDRIERS UNIVERSITAIRES 84-85 ET 85-86

(Document 04)

RESOLUTION 33-SAC-831109

Il est proposé par Armand Caron et appuyé par Gilmen Smyth
 "Que les calendriers universitaires 84-85 et 85-86 soient adoptés."

PROPOSITION D'AMENDEMENT

Il est proposé par Armand Caron et appuyé par Denis Cormier

"Qu'on avance la date limite pour les abandons de cours/semestre sans échec (Q) au 15 octobre."

Sur la question: M. LeBlanc fait remarquer que cette rubrique est déjà à l'étude au niveau du Comité des programmes.

Le proposeur et le secondeur acceptent de retirer leur proposition.

Un membre se demande s'il est permis à un professeur de changer la date d'un examen à l'intérieur de la période "Session d'examens"?

M. LeBlanc est d'avis que des exceptions peuvent être permises. Il publiera une note de service à ce propos.

AMENDEMENT

RESOLUTION 34-SAC-831109

Il est proposé par Frédéric Grogner et appuyé par Cyrille Simard

"Qu'on ajoute une journée d'étude, soit le 8 ou le 13 novembre 1984."

En faveur 27

Abstentions 2

ADOPTE.

M. le Président fait part d'une demande du Père Roland Soucie concernant la visite du Pape en septembre prochain. Ladite requête voudrait que l'ouverture des classes soit reportée au 13 septembre. Au consensus, les membres estiment que cela n'est pas possible étant donné que les jours de classe sont tous bien comptés. D'autant plus que les étudiants intéressés à voir le Pape ne pourraient le faire.

VOTE SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE (RESOLUTION 33):

Vote

unanime

ADOPTE.

10. CHAIRE D'ETUDES COOPERATIVES (Document 08)

RESOLUTION 35-SAC-831109

Il est proposé par Léonard LeBlanc et appuyé par Brian Newbold

"Que le Sénat recommande au Conseil de créer à l'Université de Moncton la Chaire d'études coopératives dont les objectifs sont présentés dans le document annexé;

Que soit créé le Conseil de la Chaire d'études coopératives tel que défini dans le document annexé."

En faveur 27

Abstentions 2

ADOPTE.

11. NOMINATIONS

11.1 Conseil des études supérieures

Mises en candidature (en ordre de priorité)

Telles que proposées par le Conseil des études supérieures Faculté des sciences de l'éducation:

Rodrigue Landry	20 votes
Gilles G. Nadeau	2 votes

Faculté des sciences sociales:

Paul E. Bourque	17 votes
Emmanuel Sajous	3 votes

11.2 Un(e) étudiant(e) de 2e cycle

A être nommé(e)

11.3 Conseil de recherche

Mises en candidature (en ordre de priorité)

Telles que proposées par le Conseil de recherche Faculté des sciences sociales:

Ward O'Neill	17 votes
Néré St-Amand	2 votes

M. le Président proclame l'élection de Rodrigue Landry, Paul E. Bourque et Ward O'Neill.

12. PROGRAMMES EXISTANTS

L'adoption du rapport du Comité conjoint de la planification règle cette rubrique. Prière de voir la Résolution 07.

13. STRUCTURES ACADEMIQUES

Selon M. le Président, le temps est maintenant arrivé de se pencher sur cette question, de l'examiner d'un oeil attentif.

Pour se faire, les membres de l'Assemblée consultative des doyens et ceux de la Direction générale auront une réunion spéciale les 17 et 18 novembre dans le but de préparer un texte de base, un document de consultation.

Une fois le document bien figolé, la consultation sera élargie à toute la communauté universitaire dans le but de recevoir des suggestions.

Lesdites suggestions seront soumises à un comité aussi large que possible qui préparera une proposition concrète pour être déposée à la réunion du Sénat de février 1984.

A ladite réunion du Sénat, aucune décision ne sera prise. La période allant de mars à mai devant être consacrée à la réflexion.

M. le Président souligne que le Sénat a déjà été saisi d'une demande de création d'une faculté de génie. Des pressions sont exercées pour qu'il donne une réponse, ce qu'il n'est pas en mesure de faire présentement.

Il faudra, selon lui, essayer de travailler avec tout le sérieux possible, bâtir un dossier s'appuyant sur des réalités et des faits, éviter l'émotivité.

Il fait appel à la bonne volonté et à la collaboration de tous les membres du Sénat.

14. AUTRE

M. Jeffrey demande si sa lettre de la rubrique "Correspondance" recevra une réponse.

M. le Président indique qu'elle sera également soumise au Conseil des gouverneurs. Il est, cependant, en mesure d'annoncer que des fonds ont été dégagés compte tenu du fait que le nombre d'étudiants est supérieur à ce qui avait été projeté.

Le budget de recherche sera augmenté de 12 500\$; 7 500\$ de plus seront consacrés à la Revue.

15. PROCHAINE REUNION (Voir Nota bene)

RESOLUTION 36-SAC-831109

Il est proposé par Jeannette Doucet et appuyé par Jeanne d'Arc Gaudet

"Que la prochaine réunion du Sénat ait lieu le 27 février 1984 à 9 h." Vote unanime

ADOPTE.

16. CLOTURE

La séance est levée à 16 h 20.

(Contresigné le) _____

_____ Gilbert Finn, président

Gilles Long, secrétaire

Nota bene: Comme un colloque d'importance est déjà organisé pour les 27 et 28 février au CUM, la réunion du Sénat aura lieu le mercredi 29 février 1984 à 9 h et non pas le 27 tel que résolu ci-devant.